

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 02 avril 2012**

-----

L'an deux mille douze, **le 02 avril**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 28 mars 2012, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

**1/- Lotissement Coteau Sud 3 : validation du Dossier de Consultation des Entreprises et autorisation à M. le Maire de lancer les Appels d'Offres.**

**2/- Lotissement Coteau Sud 3 : fixation du prix de vente.**

**3/- Lotissement Coteau sud 3 : validation des critères d'attribution.**

**4/- Rapport de contrôle de la fourniture et de la distribution publique d'énergie électrique de la SDE 35**

**5/- Questions et informations diverses**

- **ZA Bois de Teillay : nom des rues**
- **Communication du Collectif 35 aéroport (futur aéroport de Notre Dame des Landes).**

**Présents** : M. JAMET, M. ROBERT, MME FOUILLET, M. MOREL, MME BOURGES, M. RIGAUDEAU, MME PITOIS, M. CANNIEUX, M. COUDRAY, MME BRULE, MME GENDROT, M. DURET, MME FAYE (arrivée à 20h50).

**Excusés** : M. FOUCHER (pouvoir à Mme BOURGES), Mlle BELLOCHE

**Absents** : néant

**Secrétaire de séance** : M. DURET

➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 26 Mars 2012 est adopté à 13 voix.**

<b>1. Lotissement Coteau Sud 3 : validation des DCE et autorisation à M. le Maire de lancer les AO.</b>
---

Monsieur le Maire présente le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de viabilisation du lotissement « Le Coteau Sud 3 » ainsi que l'estimation des travaux qui en découle.

➤ **Décision** :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:**

- **VALIDE le dossier de consultation des entreprises**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres**

## 2. Lotissement Coteau Sud 3 : fixation du prix de vente.

Monsieur le Maire présente les coûts induits par la réalisation du lotissement communal « Le Coteau Sud 3 », incluant les acquisitions foncières, les frais de géomètre, les frais d'études et de conception, les frais de viabilisation et les frais divers de gestion.

### ➤ Décision :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:**

**- DECIDE de fixer le prix de vente du terrain à 85 € TTC le m<sup>2</sup>.**

Vote à bulletins secrets :

14 votants

1<sup>er</sup> tour : 7 voix pour 85€, 5 voix pour 83€, 2 voix pour 84.50€

2<sup>ème</sup> tour : 8 voix pour 85€, 6 voix pour 83€

## 3. Lotissement Coteau Sud 3 : validation des critères d'attribution des lots.

Monsieur le Maire rappelle au Conseillers les critères retenus pour choisir les résidents du lotissement « Les Jardins du Raize » :

- Habitants de Brie	5 points
- Valeur du jour d'attente	0.006 point
- Construction d'une habitation principale pour la famille demandeuse	3 points + 0.5 point /personne
- Construction d'une habitation en vue de la retraite < 10 ans	2.5 points
> 10 ans	1.5 points
- Construction d'une habitation pour la location	0 point
- ex-résidents	4 points

- M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir ces mêmes critères en précisant que les demandes de lots seront classées pour la première fois le 02 Mai 2012 et par la suite, au fur et à mesure des demandes, au rythme maximum d'une commission mensuelle.

### ➤ Décision :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:**

**- DECIDE de retenir les critères suivants :**

- Habitants de Brie	5 points
- Valeur du jour d'attente	0.006 point
- Construction d'une habitation principale pour la famille demandeuse	3 points + 0.5 point /personne
- Construction d'une habitation en vue de la retraite < 10 ans	2.5 points
> 10 ans	1.5 points
- Construction d'une habitation pour la location	0 point
- ex-résidents	4 points

**- PRECISE que les demandes de lots seront classées pour la première fois le 02 Mai 2012 et par la suite, au fur et à mesure des demandes, au rythme maximum d'une commission mensuelle.**

#### **4. Rapport de contrôle de la fourniture et de la distribution publique d'énergie électrique de la SDE 35**

M. le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance du rapport de contrôle de la fourniture et de la distribution d'énergie électrique présentant les indicateurs des années 2009 et 2010.

➤ **Décision :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- PREND ACTE du rapport qui sera annexé au compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 avril 2012.**

#### **5. Questions et informations diverses**

- **ZA Bois de Teillay : nom des rues**
  
- **Communication du Collectif 35 aéroport (futur aéroport de Notre Dame des Landes).**

Le collectif relaie le combat des habitants des communes concernées par l'établissement de cette infrastructure aéroportuaire. Le but de ce collectif est l'annulation du projet. Les travaux doivent débuter en 2014.

Par courrier en date du 22/02/2012, il est demandé de prendre position notamment en rejoignant le collectif.

Si les conseillers le souhaitent, cette question pourra être inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

**Séance levée à : 22h10.**

**Prochaine séance le :**